

## ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2019

### SOMMAIRE

#### **RELEVÉ DES DÉCISIONS**

##### **Administration générale**

1. *Rapport annuel d'activités 2018 Vernéa*
2. *Rapport annuel 2018 du VALTOM*

##### **Traitement - transport**

3. *Marché d'exploitation des plateformes de compostage du VALTOM*
4. *Avenant n°1 au marché n°15 09 009 : Exploitation du centre de transfert de déchets de Saint-Eloy-les-Mines et transport jusqu'aux installations de traitement et valorisation*
5. *Avenant de prolongation des marchés de tri des collectes sélectives (emballages & papiers)*
6. *Création de VALTOM Energie Solaire, société de projet pour le développement des projets photovoltaïques du VALTOM*

##### **Administration générale**

7. *Marchés publics (délégation du Président)*
8. *Conventions (délégation du Président)*
9. *Mise à jour du tableau des effectifs*
10. *Revalorisation des frais de déplacement*
11. *Recours au dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour le recrutement*
12. *Recours au contrat d'apprentissage*
13. *Mise à disposition d'un archiviste du Centre De Gestion (CDG) 63*
14. *Coopération internationale : modalités d'intervention du VALTOM*

##### **Finances**

15. *Décision Modificative (DM) n° 2 du budget 2019*
16. *Emprunt lié au programme 2019 des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)*
17. *Ligne de trésorerie 2020*
18. *Actualisation des grilles de tarification 2019 et 2020 pour la valorisation et le traitement et des déchets sur les installations du VALTOM*
19. *Tarification VALTOM 2020 des forfaits transfert et transport*

##### **Questions diverses**

20. *Renégociation d'un emprunt transféré*
21. *Contrat Eco-Mobilier 2019-2023*
22. *Versement d'une subvention dans le cadre du programme OrganiCité® Pontaugur*

## **RELEVÉ DES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 OCTOBRE 2019**

Le **10 octobre 2019**, le comité syndical du VALTOM, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 14h30, au VALTOM, sous la présidence de Monsieur Laurent BATTUT, Président.

*Date de la convocation : 25 septembre 2019*

*Secrétaire de séance : Michel GONIN*

*Nombre de Membres :*

*En exercice : 36*

*Présents : 26*

*Pouvoirs : 4*

*Votants : 30*

*Présents : Mesdames BONNET Monique, DEGUI Marie-Christine, IMBAUD Nadine, LEMPEREUR Claire, MOULIN Chantal, PRIEUX Nicole.  
Messieurs ADENOT Dominique, ALEDO Marcel, BATTUT Laurent, BELLAIGUE Gilles, BŒUF Jean, CHASSARD Frédéric, DARTOIS Gilles, DAURAT Jean-Claude, DELPOSEN Marc, DOMAS Philippe, GAUVIN Jean-Noël, GONIN Michel, HEBUTERNE Patrick, MAILLARD Guy, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger Jean, MULLER Didier, NEUVY Flavien, POUGET Jacques, ROUX Bernard.*

*Pouvoirs : Madame CANALES Marion (à M. ADENOT Dominique).  
Messieurs ARNAL Olivier (à M. BATTUT Laurent), BISSIRIEX Thierry (à Mme LEMPEREUR Claire), PRONONCE Hervé (à M. NEUVY Flavien).*

*Excusés : Madame GUILHOT Patricia.  
Messieurs BONNET Nicolas, CHAUVIN Lionel, COUTAREL Bernard, FARGEIX Alain, MOLINIER Jean-Claude.*

*Au cours de cette réunion, le comité syndical a adopté les décisions suivantes :*

### **Administration générale**

#### **1. Rapport annuel d'activités 2018 Vernéa**

*Le comité syndical prend acte du rapport annuel d'activités 2018 Vernéa et décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à le diffuser.*

#### **2. Rapport annuel 2018 du VALTOM**

*Le comité syndical prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du VALTOM relatif à l'année 2018 et décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à le diffuser.*

### **Traitement - transport**

#### **3. Marché d'exploitation des plateformes de compostage du VALTOM**

*Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :*

- valider l'attribution du marché n° 19 06 011 - Gestion et exploitation des plateformes de compostage du VALTOM selon l'avis de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du 8 octobre 2019 :
  - pour le lot 1 - Plateforme d'Ambert à l'entreprise CLAUSTRE Environnement pour un montant de 69 410 € HT/an
  - pour le lot 2 - Plateforme de Charbonnier-les-Mines à l'entreprise SAS PRAXY Centre pour un montant de 260 470 € HT/an
- autoriser le Président à signer ledit marché et toute pièce y afférant.

4. Avenant n°1 au marché n°15 09 009 : Exploitation du centre de transfert de déchets de Saint-Eloy-les-Mines et transport jusqu'aux installations de traitement et valorisation

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant relatif à la prolongation de ce marché.

5. Avenant de prolongation des marchés de tri des collectes sélectives (emballages & papiers)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer l'avenant relatif à la prolongation des 3 marchés de tri des collectes sélectives respectivement avec Echalié Paprec, Praxy et Claustre.

6. Création de VALTOM Energie Solaire, société de projet pour le développement des projets photovoltaïques du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- approuver la création de la société VALTOM Energie Solaire et la prise de participation du VALTOM dans cette société à hauteur de 33 %,
- autoriser le Président du VALTOM à signer la convention de partenariat.

**Administration générale**

7. Marchés publics (délégation du Président)

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des marchés publics passés en procédure adaptée par le VALTOM pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2019.

8. Conventions (délégation du Président)

Le comité syndical prend acte de la présentation de la liste des conventions et des contrats signés par le Président du VALTOM pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2019.

9. Mise à jour du tableau des effectifs

Le comité syndical décide, à l'unanimité,

- d'approuver la création:
  - o d'un poste de contractuel « gestionnaire des visites Vernéa » à temps complet (catégorie C de la filière technique), à compter du 10/10/2019,
  - o d'un poste de contractuel « coordinateur TZDZG » à temps complet (catégorie B de la filière administrative), à compter du 10/10/2019 et pour trois ans,
  - o de sept postes de contractuels « Guides composteurs et Maîtres composteurs » à temps complet, catégorie C et B de la filière technique,
  - o d'un poste de grade adjoint technique, à temps complet, catégorie C de la filière technique, à compter du 01/12/2019,

Ces postes seront inscrits au tableau des effectifs.

- d'autoriser le Président à lancer les recrutements, à signer tous les documents afférents à ces contrats et à effectuer toutes les demandes d'aides financières susceptibles d'être obtenues.
- d'approuver la suppression des postes de grade suivants :
  - o un poste de technicien territorial 1<sup>er</sup> échelon créé par délibération en date du 27/06/2002,
  - o un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe créé par délibération en date du 26/04/2007,
  - o un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe créé par délibération en date du 12/05/2010,
  - o deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe créés par délibération en date du 18/07/2013,
  - o un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe créé par délibération en date du 23/03/2017.

10. Revalorisation des frais de déplacement

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les modalités d'indemnisation des frais d'hébergement pour les agents et les élus, ainsi que la communication des pièces justificatives des déplacements, selon les conditions définies par décret.

11. Recours au dispositif « Parcours Emploi Compétences » pour le recrutement

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le recours au Parcours Emploi Compétences (PEC) pour le recrutement potentiel de futurs agents du VALTOM, et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les structures locales du Service Public de l'Emploi (SPE) et les contrats de travail avec les intéressés.

### 12. Recours au contrat d'apprentissage

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le recours au contrat d'apprentissage et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage conclus avec le Centre de Formation en Apprentissage (CFA).

### 13. Mise à disposition d'un archiviste du Centre De Gestion (CDG) 63

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- approuver le recours au service d'aide à l'archivage du CDG 63 afin de bénéficier de son assistance et de son expertise dans la gestion des archives de la collectivité,
- autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'un archiviste du CDG 63 et les éventuels avenants à intervenir,
- prendre acte que la tarification actuelle du service est fixée à 230 euros par journée d'intervention et que ce tarif pourra être actualisé par délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion,
- prévoir les crédits correspondants au budget pour un budget estimé à 24 955 €.

### 14. Coopération internationale : modalités d'intervention du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- valider le mode opératoire proposé en termes de coopération internationale et d'accompagner jusqu'à leurs termes les 2 projets mentionnés : Sandiara (Sénégal) et Tiznit (Maroc) ;
- allouer annuellement un budget au 1% déchet ;
- autoriser le Président à candidater aux éventuels appels à projets ou demandes de subventions.

## Finances

### 15. Décision Modificative (DM) n° 2 du budget 2019

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n°2 de 2019.

### 16. Emprunt lié au programme 2019 des Installations de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de :

- souscrire l'emprunt ISDND auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :
  - Montant : 1 900 000 €
  - Durée : 25 ans
  - Taux fixe : 0,786 %
  - Coût du prêt : 188 541,75 €
  - Périodicité des remboursements : trimestrielle
  - Frais de dossier (commission d'engagement) : 0,10 % (1 900 €)
  - Versement des fonds : principe de mobilisation (prêt à mobilisations successives sur une période de 12 mois).
- souscrire l'emprunt pour la société de projet VALTOM Energie Solaire auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :
  - Montant : 1 000 000 €
  - Durée : 20 ans
  - Taux fixe : 0,710 %
  - Coût du prêt : 136 586,25 €
  - Périodicité des remboursements : trimestrielle
  - Frais de dossier (commission d'engagement) : 0,10 % (1 000 €)
  - Versement des fonds : principe de mobilisation (prêt à mobilisations successives sur une période de 12 mois).

### 17. Ligne de trésorerie 2020

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à :

- ouvrir une ligne de trésorerie au titre de l'année 2020, d'un plafond maximum de 2 500 000 €, auprès du Crédit Agricole et aux conditions suivantes :
  - Index : EURIBOR 3 mois
  - Taux de l'index flooré à zéro (prise en compte du taux de l'index à zéro si taux négatif)
  - Taux de marge : 0,20 %

- Montant maximum : 2 500 000 €
  - Montant minimum : aucun
  - Frais de dossier (commission d'engagement) : 0,05% (1 250,00 €)
  - Commission de non utilisation : néant
  - Périodicité de paiement des frais : trimestrielle
- signer tout document s'y rapportant.

18. Actualisation des grilles de tarification 2019 et 2020 pour la valorisation et le traitement et des déchets sur les installations du VALTOM

Le comité syndical décide, à l'unanimité, de valider les propositions de tarifs relatifs aux installations de valorisation et de traitement du VALTOM au titre de l'année 2019 à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 et de l'année 2020 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

19. Tarification VALTOM 2020 des forfaits transfert et transport

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'arrêter les montants des forfaits transfert / transport au titre de la facturation 2020 par les collectivités adhérentes du VALTOM à l'attention du VALTOM selon la répartition suivante :

- Le forfait transfert, qui regroupe les charges d'exploitation est fixé à :
  - 2,06 € HT / t, pour la collectivité gérant en régie le centre de transfert de Thiers (au lieu de 2 € HT / t en 2019),
  - 3,09 € HT / t, pour la collectivité gérant en régie le centre de transfert de Vertaizon (au lieu de 3,04 € HT / t en 2019),
  - 5,16 € HT / t, pour les collectivités gérant en régie les centres de transfert d'Ambert, Issoire, Lempdes-sur-Allagnon et Riom (5,07 € HT / t en 2019),
  - 6,19 € HT / t, pour les collectivités gérant en régie les centres de transfert de Saint-Diéry, Saint-Ours-les-Roches et Saint-Sauves (6,08 € HT / t en 2019).
- Le forfait transport est spécifique à chaque centre de transfert géré aujourd'hui en régie, afin de prendre en compte l'éloignement du centre de transfert par rapport à l'exécutoire :
  - 10,61 € HT / t pour le Syndicat du Bois de l'Aumône (SBA) concernant le centre de transfert de Riom et de Vertaizon (10,42 € HT / t en 2019),
  - 12,73 € HT / t pour le Syndicat Issoire Brioude (SIB) concernant les centres de transfert de Lempdes-sur-Allagnon et d'Issoire (12,50 € HT / t en 2019),
  - 19,10 € HT / t pour le SMCTOM Haute-Dordogne concernant le centre de transfert de Saint Sauves (au lieu 18,75 € HT / t en 2019).

**Questions diverses**

20. Renégociation d'un emprunt transféré

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser :

- le réaménagement de l'emprunt n° 8435839/18715 souscrit auprès de la Caisse d'Epargne dans les conditions précédemment visées,
- le Président à signer tout document afférent au réaménagement de l'emprunt en question
- le Président à signer l'avenant dont l'objet est ledit réaménagement.

21. Contrat Eco-Mobilier 2019-2023

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le nouveau contrat Eco-mobilier pour la période 2019-2023.

22. Versement d'une subvention dans le cadre du programme OrganiCité® Pontaumur

Le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à verser une subvention complémentaire de 1 600 € à titre exceptionnel dans le cadre du développement des actions OrganiCité® sur la commune de Pontaumur.